



15 mesures pour simplifier la vie des Français

Pour les particuliers :

- Permettre aux citoyens de s'inscrire sur les listes électorales par Internet
- Permettre à tous les jeunes Français âgés de 16 ans de réaliser par Internet les démarches liées au recensement citoyen
- Pouvoir déclarer la perte de ses papiers d'identité et demander leur renouvellement en une seule démarche
- Lors du décès d'un proche, éviter à la famille d'avoir à fournir plusieurs fois les mêmes informations à différentes administrations
- Simplifier l'ouverture et le renouvellement des droits pour les personnes handicapées

Pour les entreprises :

- Permettre aux entreprises retenues dans le cadre d'un marché public d'obtenir une attestation fiscale dématérialisée
- Simplifier la déclaration préalable à l'embauche et expérimenter la déclaration simplifiée par téléphone
- Faciliter le transfert de siège social d'une entreprise grâce à un dossier plus simple et une procédure en ligne
- Simplifier la vie de l'entrepreneur, de la création aux premiers mois d'activité de l'entreprise, grâce à un plan d'action de 10 mesures
- Eviter aux entreprises d'avoir à fournir plusieurs fois les mêmes informations de base (chiffre d'affaires, effectifs, etc.) aux administrations

Pour les collectivités :

- Supprimer les demandes de copie ou d'extrait d'acte d'état civil, et les remplacer par un échange d'informations sécurisé entre les communes et les administrations
- Dématérialiser les procédures d'urbanisme, en commençant par la déclaration d'intention d'aliéner, pour simplifier les démarches lors des transactions immobilières

Pour les associations :

- Eviter aux associations d'avoir à fournir plusieurs fois les mêmes informations à chaque demande d'agrément
- Permettre aux associations de déposer en ligne leurs dossiers de demandes de subventions